

Exercice 1

Créée le 1^{er} janvier N, la société « Du Pareil au Maître » commercialise du matériel et des jouets à l'attention des animaux de compagnie. Elle vous demande d'enregistrer au journal les opérations suivantes :

1°) Le 16 janvier, le capital de la société qui s'élève à 200 000 € est intégralement versé par les associés sur un compte bancaire ouvert au nom de la société.

2°) Pour financer son activité, la société souscrit un emprunt de 100 000 €, remboursable sur 5 ans. Le 21 janvier, la banque verse le montant de l'emprunt sur un compte ouvert au nom de la société.

3°) Le 22 janvier, la société « Du pareil au Maître » rachète à la société « La Niche » son fonds de commerce aux conditions suivantes:

- ➔ - Fonds commercial : 180 000 euros
- Frais d'établissement : 10 000 euros.

Le règlement est effectué par chèque.

4°) Le 25 janvier, la société « Du Pareil au Maître » achète du mobilier à « Design » pour un montant brut de 5980 € T.T.C. (TVA 19,6 % = 980 euros). Un rabais de 500 HT euros figure sur la facture. Ce mobilier est payé à crédit à 50% et par traite à 50%:

Brut HT	Brut TTC	Net HT	Net TTC
5 000	5980	4 500	5 382

5°) Le 31 janvier, la société « Du Pareil au Maître » achète des marchandises à « Persan » pour 20 000 € HT. (23 920 € TTC). Une remise de 2 000 € HT (2 392 € TTC) figure sur la facture. « Du Pareil au Maître » règle de la façon suivante :

	Brut TTC	Brut HT	Net TTC	Net HT
Par effets de commerce	11960	10 000	10 764,00	9 000
A crédit	5 980	5 000	5 382,00	4 500
Par chèques	4 784	4 000	6 4305,60	3 600
En espèces	1 196	1 000	1 076,40	900

➔ 6°) Le 2 février, la société « Du Pareil au Maître » se voit accorder un rabais hors facture par la société « Persan » en raison de la livraison de marchandises endommagées pour 1 000 euros H.T. (TVA 19,6% = 196 €).

7°) Le 7 février, la société « Du Pareil au Maître » fait ses premières ventes auprès de l'éleveur « Siamois ». Celles-ci s'élèvent à 5 000 HT (TVA= 980). Ces ventes sont réglées à crédit.

➔ 8°) Le 9 février, la Société « Du Pareil au Maître » accepte une traite pour le montant qu'elle doit à « Design », soit 2691 euros TTC (2 250 HT).

9°) Le 28 avril, la banque règle à échéance cette traite.

➔ 10°) Le 28 avril, le crédit de « Siamois » arrive à échéance. Le règlement s'effectue par chèque.

Exercice 2 (4 points) :

La société « L'Ecritoire » fabrique des stylos de luxe. Elle vous communique les informations suivantes le 31/12/N et vous demande de les enregistrer au journal:

1/ Les titres :

Date d'acquisition	Désignation	Quantité	Prix d'achat	Valeur d'inventaire au 31/12/ N
19/01/N	Titres immobilisés « Belle plume »	20	22	21

Des VMP acquises au cours de l'année N pour un montant de 2000 euros sont cédées pour 2 200 euros.

Des titres de participation (Encre de Chine) acquis pour un montant de 3000 euros sont cédés pour un montant de 3 500 euros. Ces titres n'avaient pas fait l'objet de dépréciation.

2/ Les stocks

	1/01/N	31/12/N
Matières premières	40 000	45 000
Produits finis	50 000	60 000

Compléter aussi l'extrait du compte de résultat suivant que vous reporterez sur votre copie

Variation de stock	Production stockée
--------------------	--------------------

3/ Les créances

Noms	Créances au 31/12/n-1		Dépréciations au 31/12/n-1		Règlements comptabilisés en N		Observations au 31/ 12 N
	TTC	HT	Taux	Montant	TTC	HT	
Camus	11 960	10 000	60 %	6 000	5980	5 000	Pour solde de tout compte.
Caligula	23920	20 000	5 %	1 000	11 960	10 000	80 % du solde doit être déprécié.

4/ Les amortissements

La société a acquis le 15 juin un ordinateur pour un montant de 600 euros HT. Elle le met en service le 1^{er} juillet. Elle l'amortit en linéaire sur 3 ans.

Le tableau d'amortissement n'est pas exigé

La société a acquis le 15 octobre N une presse d'un montant de 20 000 € H.T. (23 920 € T.T.C.). Les frais d'installation s'élèvent à 5 000 € HT (5 980 € TTC). La mise en service est intervenue le 1^{er} novembre N. La société a correctement comptabilisé l'acquisition de cette machine et elle décide d'amortir cette machine en dégressif sur 5 ans (coefficient 1,75).

Le tableau d'amortissement n'est pas exigé

5 /La régularisation des charges et des produits

D'importants travaux d'un montant de 6 000 euros H.T. (TVA 19,6%) auront lieu dans deux ans ; la société désire répartir la charge en parts égales sur les exercices N et N+1.

Des livres ont été facturés le 29 décembre N à un client pour un montant de 1 500 euros HT (TVA 19,6% = 294) mais la livraison sera effectuée le 4 janvier N+1.

La prime d'assurance incendie annuelle a été réglée à l'échéance le 1^{er} octobre N pour un montant de 1 200 euros. $1200 \times \frac{3}{12}$

Les honoraires de l'expert-comptable pour le dernier trimestre N sont évalués à 2 800 euros H.T. (TVA 19,6% = 548,8 €).

EXERCICE 3 : (4 points)

La société " Bonne Maman" clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année. Elle vous communique un extrait simplifié de la balance infectée par un virus après inventaire au 31 décembre et des informations complémentaires. Elle vous demande :

1) d'établir le compte de résultat au 31 décembre N et de déterminer le résultat de l'exercice

2) de calculer :

- La marge commerciale,
- La valeur ajoutée,
- L'EBE
- Le Résultat d'exploitation

Informations complémentaires :

	1/01/N	31/12/N
Matières premières	70 000	68 000
Produits finis	90 000	80 000

Extrait simplifié de la balance après inventaire au 31/12/N

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Achats de matières premières	50 000	
Charges de personnel	15 000	
Charges exceptionnelles	15 000	
Charges financières	2 500	
DADP d'exploitation	10 000	
Impôts et taxes	15 000	
Impôt sur les bénéfices	3 500	
Production vendue		130 000
Produits exceptionnels		10 000
Produits financiers		5 000
Services extérieurs et autres services extérieurs	20 000	